



Problème état des lieux d'entrée

Par **caro41**, le **06/02/2008 à 10:48**

bonjour,

lors de mon état des lieux d'entrée l'agent immobilier a bien notifié que les bouches d'aération et une porte devaient être changées. depuis 4 mois rien n'a été fait et l'agence me dit que c'est au bon vouloir du propriétaire.

Sachant que c'est notifié et signé sur le compte rendu de l'état des lieux, le propriétaire n'est-il pas obligé de faire ses travaux?

Merci pour votre réponse.

caoline